



computer engineering

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : COMPUTER ENGINEERING

Forme juridique : SARL

Numéro unique d'identification - (Siren) : 381 954 841 00031

Représentée par :

Nom : HOURDEQUIN Prénom : Vincent

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		COMPUTER ENGINEERING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		12 rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET*		38195484100031		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31122025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	220 146	AG	217 555	2 591
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 077 716	AU	879 100	198 616
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV		
	Créances rattachées à des participations		BB		BC		
	Autres titres immobilisés		BD		BE		
	Prêts		BF		BG		
	Autres immobilisations financières *		BH	175 549	BI		175 549
	TOTAL (II)		BJ	1 473 410	BK	1 096 655	376 755
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	103 720	BQ		103 720
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 322	BW		2 322
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 900 575	BY	54 944	3 845 631
		Autres créances (3)	BZ	80 711	CA		80 711
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	85 281	CG		85 281
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	162 907	CI		162 907
TOTAL (III)		CJ	4 335 516	CK	54 944	4 280 572	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW					
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM					
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 808 927	1A	1 151 600	4 657 327	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		COMPUTER ENGINEERING		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)		DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)		DG	650 000	
	Report à nouveau		DH	(407 592)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	738 882	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 146 290	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	84 182	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)		DV	3 000	
	Instruments financiers à terme		D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	8 495	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	365 353	
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 158 712	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	70 836	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	820 460	
TOTAL (IV)		EC	3 511 037		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			4 657 327		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 502 542	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	84 182	



**computer
engineering**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 30 juin à dix-huit heures, les associés se sont réunis à l'adresse du siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur François Hourdequin, propriétaire de 100 parts,
Monsieur Vincent Hourdequin, propriétaire de 450 parts,
Madame Catherine Rossi, propriétaire de 450 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

Les membres du CSE ont été invités à assister à l'assemblée générale et sont absents.

Analyse et Audit - A&A, représentée par Monsieur Jacques Leterrier, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Monsieur Vincent Hourdequin préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion des opérations de l'exercice,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions,

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions aux gérants, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. Quitus à la gérance,
3. Affectation des résultats,
4. Conventions visées à l'article L223-19 du Code du Commerce,
5. Nomination des commissaires aux comptes,
6. Pouvoirs pour les formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes.

Le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution :

Au terme du mandat de Commissariat aux Comptes du Cabinet Audit & Analyse au 31 décembre 2025, l'assemblée générale décide de nommer :

- Analyse et Audit, 13 rue Rougemont 75009 Paris en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Cecotti Thierry & Associés, 22 route d'Espagne 31100 Toulouse en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Pour une période de six exercices, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Catherine Rossi



François Hourdequin



Vincent Hourdequin





**computer
engineering**

COMPUTER ENGINEERING
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
AU
31 DÉCEMBRE 2025

Cette annexe est relative au Bilan de la société, dont le total est de 4 657 327 €, et dont le Compte de Résultat, qui, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 738 882 €.

1. Activité et faits majeurs de l'exercice

1.1. Faits majeurs de l'exercice

- Dans le cadre de la succession de Jean-Marc MASSIAS, Mme Catherine ROSSI est devenue actionnaire et détient à présent 45% des parts de la société.
- Evolution de la gouvernance : Nomination de Jean-François TOURNAMILLE au poste de Directeur Adjoint, Nicolas MASCHPY en tant que Directeur Technique.
- Mise en place d'un comité de direction.

1.2. Contexte d'arrêté des comptes

L'exercice 2025 prolonge la tendance positive observée lors des exercices antérieurs.

En conséquence, les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes comptables retenus

Références : ANC 2022-06

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- La continuité de l'exploitation,
- La régularité,
- La sincérité,
- L'indépendance des exercices,
- La permanence des méthodes.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Changement de méthodes comptable

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce texte entraîne principalement les modifications suivantes :

- Définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux opérations liées à des événements majeurs et inhabituels,
- Suppression de la technique des transferts de charges,
- Adoption de nouveaux modèles de bilan et de comptes de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025 sans reprise de comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture au 1er janvier 2025, et constitue un changement de méthodes comptables.

La première application de ce texte n'a que peu d'incidence sur la présentation des comptes de la société, la principale tenant au reclassement, au bilan, des charges constatées d'avance dans le poste des « créances », et, au compte de résultat, de la quasi-suppression du résultat exceptionnel.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de la vie prévue.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Stocks

Les prestations en-cours à la fin de l'exercice figurent en en-cours au prorata de la réalisation de la prestation.

2.6. Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les éventuelles valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

2.9. Emprunts et dettes financières

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

2.10. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

2.11. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

2.12. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2.13. Produits constatés d'avance

Ils concernent essentiellement les produits facturés durant l'exercice relatifs aux contrats de prestation et dont la fourniture ou la prestation interviendra pour partie ultérieurement.

3. Complément d'informations relatif au bilan

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

– Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Après étude, la méthode d'actif par composant n'est applicable à aucune immobilisation.

I M M O B I L I S A T I O N S	VALEUR BRUTE EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Logiciels	21 6 600	3 546	0	220 146
TOTAL I	21 6 600	3 546	0	220 146
CORPORELLES				
Terrains				
Voies et réseaux				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres				
Installations générales, agenc. a	268 01 6	92 649	0	360 665
Matériel de transport				
Matériel de bureau et matériel inf	51 3 333	33 585	782	546 136
Mobilier	170 382	533	0	170 915
Immobilisations en cours	31 851	60 798	92 649	0
TOTAL II	983 582	187 565	93 431	1 077 716
FINANCIERES				
Prêts				
Autres	182 598	84 137	91 186	175 549
TOTAL III	182 598	84 137	91 186	175 549
TOTAL GENERAL	1 382 780	275 248	184 617	1 473 411

– Amortissements d'actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement, déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituels sauf le matériel informatique qui est amorti selon le mode dégressif.

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

Aucune dépréciation des éléments d'actif immobilisés n'a été constituée.

Durée et mode d'amortissement pratiqués :

- 1- Logiciels.....Linéaire 3 ans
- 2- Agencements, divers..... Linéaire 10 ans
- 3- Matériel informatique..... Dégressif 3 ans
- 4- MobilierLinéaire 5 ans

Le détail des immobilisations et des amortissements figure dans les tableaux fiscaux joints aux présents états.

AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN D'EXERCICE
INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Logiciels	21 471 2	2 843	0	21 755 5
TOTAL I	21 471 2	2 843	0	21 755 5
CORPORELLES				
Terrains	0	0	0	0
Voies et réseaux	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Installations générales,	1 89 41 7	23 797	0	21 3 21 4
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau et m	462 51 3	37 956	0	500 469
Mobilier	1 63 796	1 622	0	1 65 41 8
Immobilisations en cour	0	0	0	0
TOTAL II	81 5 726	63 375	0	879 1 01
TOTAL GENERAL	1 030 438	66 21 8	0	1 096 656

3.1.2. Immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie pour les locaux, soit 85.548,68 € et d'une retenue de garantie BPI pour 90.000,00 €.

3.1.3. Stock et travaux en-cours

- Stock : néant
- Travaux en-cours

Ils concernent des journées de prestation, dont l'état d'achèvement ne s'est pas traduit, à la fin de l'exercice, par une facturation définitive. Ces en-cours ont été évalués à leur prix de facturation (marge à l'avancement).

L'en-cours constaté au 31 décembre 2025 s'élève à 103.720,35 euros.

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

- Dépréciation

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas.

En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'entre elles une dépréciation.

Une dépréciation a été dotée à hauteur de 970,88 € au 31 décembre 2025.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CREANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	1 75 549	22 950	1 52 598
Créances de l'actif circulant			
Avances, acompte versés sur commandes	2 322	2 322	0
Créances Clients et Comptes rattachés	3 845 631	3 845 631	0
Autres créances :			
Personnel et comptes rattachés	1 9 538	1 9 538	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 731	1 731	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	58 608	58 608	0
Autres impôts	0	0	0
Débiteurs divers	833	833	0
Charges constatées d'avance	1 62 907	1 62 907	0
TOTAL	4 267 119	4 114 520	1 52 598

3.1.5. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance :

Elles s'élèvent à 162.906,73 €.

3.2. Passif

3.2.1. Capital social

Le capital social entièrement libéré s'élève à 150 000 euros et se décompose en 1 000 parts sociales de valeur nominale de 150 euros chacune.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	CAPITAUX PROPRES AU DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE
Capital social	1 50 000	0	0	1 50 000
Réserve légale	15 000	0	0	15 000
Autres réserves	650 000	0	0	650 000
Report à nouveau	-695 238		-287 646	-407 592
Résultat 2024	287 646	287 646	0	0
Résultat 2025	0	738 882	0	738 882
TOTAL GENERAL	407 408	1 026 528	-287 646	1 146 290

3.2.2. Ecart de réévaluation : Néant

3.2.3. Provision pour risques et charges : Néant

3.2.4. Comptes de régularisation

– Charges à payer :

Provision congés payés.....	542.690,00
Provision charges sociales sur congés payés.....	252.351,00
Total.....	795.041,00

– Produits constatés d'avance :

Ils s'élèvent à 820 459,51 € et correspondent principalement à des contrats de maintenance facturés mais non encore achevés au 31 décembre 2025.

– Fournisseurs - factures non parvenues :

Ils s'élèvent à 70 055,29 € et correspondent à des charges de l'exercice 2025 mais non encore reçues.

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

DET TES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	0	0	0	0
- à 1 an au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	87 182	87 182	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en	8 495	8 495	0	0
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	365 353	365 353	0	0
Personnel et Compte rattachés	555 328	555 328	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	641 789	641 789	0	0
Dettes fiscales	781 448	781 448	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0
Groupe et associés	1 801 46	1 801 46	0	0
Autres dettes	70 836	70 836	0	0
Produits constatés d'avance	820 460	820 460	0	0
TOTAL	3 511 037	3 511 037	0	0

3.3. Autres informations

L'effectif moyen équivalent temps plein de la société au 31 décembre 2025 est de 81 salariés.

La rémunération des organes de direction n'est pas mentionnée car cela conduirait indirectement à fournir une rémunération individuelle.

4. Notes concernant les engagements hors bilan

4.1. Crédit-bail :

Néant

4.2. Indemnité Départ en retraite :

Conformément à la convention collective du Syntec, une indemnité de départ à la retraite est prévue. Le montant de cette indemnité est fixé en fonction de l'ancienneté acquise à la date du départ à la retraite.

Elle équivaut à un mois de rémunération dès cinq ans d'ancienneté révolus, plus un cinquième de mois par année d'ancienneté supplémentaire.

Le montant de l'engagement n'est pas provisionné mais fait l'objet de cet engagement.

A titre d'information, l'engagement relatif à l'indemnité de départ à la retraite, hors gérance, fait l'objet d'un calcul tous les deux ans et s'élevait au 31 décembre 2025 à 939.807 € chargé.

La méthode de calcul et les hypothèses retenues sont les suivantes :

Méthode : dette actuarielle calculée selon la méthode des unités de crédit projetées

Hypothèses :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Taux de charges sociales :46.50 %
- Départ volontaire à taux plein à 65 ans
- Mobilité : Turn-over moyen
- Probabilité de survie : Table mortalité INSEE 2024